



Songeons

☎ : 03.44.82.30.47

Mail : mairie@songeons.fr

DEPARTEMENT DE L'OISE
MAIRIE DE SONGEONS

24, Rue du Maréchal de Boufflers
60380 SONGEONS

Le 27 mars 2026

ARRETE MUNICIPAL n° 2026_A024

Le Maire de SONGEONS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-2,

Vu la loi N° 96-603 du 5 juillet 1996,

Vu le Code Pénal,

Vu les articles L.131-1 et suivants du Code des Communes relatifs à la police des routes et voies de communication à l'intérieur de l'agglomération ;

Vu le Code de la Route, notamment l'article R.37-1 ;

Vu la demande de l'association organisatrice « Les Routes de l'Oise » **pour organiser l'épreuve cycliste « les Routes de l'Oise » le dimanche 24 mai 2026.**

Considérant la demande des services de la Préfecture de l'Oise de prendre les mesures nécessaires au bon déroulement de l'étape précitée et notamment dans la partie concernant la traversée de la commune de SONGEONS,

ARRETE

Article 1 :

- L'autorisation est donnée pour la traversée de la commune le dimanche 24 mai 2026.
- Le stationnement sera totalement interdit rue Crignon-Fleury, rue du Maréchal de Boufflers de la Pharmacie au Marchand de Chaussures, rue Jean Touchard jusqu'à la sortie de SONGEONS en direction de BUICOURT D143, le dimanche 24 mai 2026, de 15 h 00 à 17 h 00

Article 2 : La vitesse dans l'agglomération sera limitée à 30 km / heure.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera posée par les Agents Communaux.

Article 4 : les organisateurs prendront les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des participants et des tiers.

Article 5 : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément au règlement en vigueur.

Article 6 : Chacune des personnes suivantes seront chargées de l'exécution qui les concerne :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de SONGEONS
- Les Agents Communaux
- l'association organisatrice des Routes de l'Oise (président : Mr Frédéric LENORMAND)

La Maire,
Jean-Claude BAGUET,

